

Le Conseil se réunit aujourd'hui en session extraordinaire d'urgence à la demande des gouvernements de la République de Corée et du Canada pour examiner avec toute la célérité possible les événements qui ont entouré la destruction déplorable, le premier jour de ce mois, d'un avion civil de la société Korean Airlines durant un vol régulier d'Anchorage en Alaska jusqu'à Séoul en Corée. Cette destruction du Boeing 747 a coûté la vie aux 269 passagers et aux membres de l'équipage à bord du vol KAL 007. Dix Canadiens étaient au nombre des victimes. Nous sommes en outre réunis ici pour étudier quelles mesures pourraient et devraient être prises par l'Organisation de l'aviation civile internationale, et ses États membres, et pour veiller à ce qu'une tragédie du genre ne se reproduise jamais plus. C'est à cet aspect de nos délibérations que mon gouvernement attache une importance toute particulière.

La destruction de l'avion de ligne coréen par un avion militaire soviétique a outré l'opinion publique, tant au Canada que dans le reste du monde. Cet acte a été qualifié de barbare et de meurtrier par bon nombre de gouvernements des États membres de cette Organisation et de ce Conseil. Il a fait l'objet d'un examen d'urgence par le Conseil de sécurité des Nations Unies durant lequel les participants ont exigé à maintes reprises qu'aucun effort ne soit ménagé afin d'empêcher à tout jamais la répétition de l'acte délibéré perpétré le 1er septembre 1983. Plus précisément, nombre de participants ont demandé que l'OACI participe activement à cette initiative. Nous sommes ici pour conjuguer nos efforts dans la réalisation de cet objectif; ces efforts doivent s'appuyer sur la compétence technique dont nous disposons et non être influencés par notre réaction émotive, si justifiée soit-elle.

Mon gouvernement a été parmi les premiers à chercher à obtenir la participation de l'OACI. Le 2 septembre 1983, le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, l'honorable Gérard Pelletier, déclarait dans sa première allocution devant le Conseil de sécurité sur cette question que le Canada estimait qu'il fallait "prier l'Organisation de l'aviation civile internationale d'effectuer d'urgence (...) une enquête détaillée sur les circonstances de l'incident en vue de pouvoir formuler des recommandations touchant l'amélioration des pratiques et des règles relatives à l'aviation civile internationale et ce, pour éviter à tout jamais que se reproduise un pareil incident." Cette proposition a été appuyée par bon nombre des participants qui ont par la suite pris la parole au Conseil de sécurité et elle a reçu un accueil favorable des médias dans la plupart des régions du monde.

Il est expressément mentionné dans le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de Fidji, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Paraguay, des Pays-Bas, des Philippines, du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Thaïlande que le Conseil accueille avec satisfaction la décision de convoquer une réunion d'urgence du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour examiner l'incident de l'avion de ligne